

LES CIGARETTES « LÉGÈRES » ET « À FAIBLE TENEUR EN GOUDRONS »

Les faits essentiels

Les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » sont peut-être la plus grande fraude jamais perpétrée à l'encontre des consommateurs en Occident. Pendant plusieurs dizaines d'années, l'industrie du tabac a dupé les gouvernements, les professionnels de santé, mais par-dessus tout les fumeurs. Ils ont tous été amenés à croire que les cigarettes « légères » produisaient moins de goudrons et de nicotine et qu'elles étaient donc moins nocives que les cigarettes normales. Plusieurs dizaines d'années après l'apparition de ces produits, il est désormais clair que les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » ne sont pas moins dangereuses que les cigarettes classiques et qu'elles n'ont pas diminué le risque de maladie chez les fumeurs.

Historique

- Les études faisant le lien entre tabagisme et cancer du poumon étaient au centre de l'attention au début des années 1950 et 1960.^{1,2}
- Les cigaretteurs craignaient alors une chute considérable de leurs ventes et ont rapidement développé des cigarettes destinées à apaiser les craintes des consommateurs concernant les effets du tabagisme sur la santé.³
- Les cigarettes « légères » ont été conçues et commercialisées pour rassurer les consommateurs et encourager les fumeurs soucieux de leur santé à opter pour ce type de cigarettes plutôt que d'arrêter le tabac.³
- Cette fraude a généré des ventes qui se chiffrent en milliards de dollars pour les cigaretteurs et a conduit à des résultats tragiques pour les fumeurs.

La fraude

- Les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » sont conçues pour produire des taux de goudrons et de nicotine plus faibles lors des tests effectués sur les machines à fumer.³
- L'une des techniques les plus fréquemment utilisées par l'industrie du tabac consiste à augmenter les orifices de ventilation dans les filtres afin d'apporter de l'air et de diluer la fumée. Une dilution qui permet d'obtenir des taux artificiellement bas de goudrons et de nicotine lors des tests effectués à l'aide des machines.³
- Les fumeurs de cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » prennent généralement des bouffées plus longues, plus profondes et plus fréquentes pour obtenir leur dose de nicotine.³
- La fumée d'une cigarette « légère » ou « à faible teneur en goudrons » inhalée par un homme peut contenir près de deux à trois fois la quantité de goudrons et de nicotine de la fumée aspirée par la machine à fumer à partir de cette même cigarette.³
- Plusieurs décennies de documents internes à l'industrie du tabac prouvent qu'elle a sciemment conçu les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » de façon à ce qu'elles émettent de faibles taux de goudrons et de nicotine lors des tests effectués sur les machines.⁴
- Pire encore, les fabricants savaient que les mesures réalisées sur ces machines ne reproduisaient pas le comportement tabagique humain et sous-estimaient considérablement la quantité de goudrons et de nicotine effectivement absorbée par les fumeurs.⁴
- En 2008, la Federal Trade Commission (commission fédérale du commerce) des États-Unis, chargée du développement des tests de cigarettes sur des machines, a reconnu que ce type de tests ne fournit pas de résultats pertinents et à renoncé à cette méthode de test.⁵



Publicité pour cigarettes à faible teneur en goudrons : « Avec tout ce débat sur le tabagisme, j'ai décidé que le mieux était d'arrêter ou de fumer des True. Je fume des True. »

GOUDRON

La substance toxique produite par la combustion d'une cigarette.

NICOTINE

La substance contenue dans le tabac qui rend les fumeurs dépendants.



Orifices de ventilation dans le papier filtre entourant les cigarettes Marlboro Lights.

LES CIGARETTES « LÉGÈRES » ET « À FAIBLE TENEUR EN GOUDRONS » : les faits essentiels

L'impact sur la santé publique

- Aucune preuve n'étaye le fait que les fumeurs optant pour les marques à faible teneur en goudrons et en nicotine voient leur risque de cancer ou de maladie cardiaque diminuer.³
- Les cigarettes étiquetées « légères » et « à faible teneur en goudrons » n'ont pas conduit à une diminution significative du risque de maladies chez les fumeurs.³
 - Dans une étude sur la prévention du cancer portant sur près d'un million de personnes aux États-Unis, aucune différence n'a été observée concernant le risque de cancer du poumon entre les personnes fumant des cigarettes à teneur moyenne, à teneur faible ou à teneur très faible en goudrons.⁶
 - Dans une étude sur les fumeurs menée sur 40 ans au Royaume-Uni, le risque de cancer du poumon a augmenté de près de 20 % chez les fumeurs les plus âgés, et ce, malgré la consommation très répandue de cigarettes « à faible teneur en goudrons ».⁷
- Plusieurs études ont mis en évidence une relation entre les cigarettes « à faible teneur en goudrons » et le fait que les fumeurs compensent la consommation de ces cigarettes (en prenant des bouffées plus longues et plus profondes et en aspirant plus de fumée de ces cigarettes dans leurs poumons) et l'augmentation du nombre de cas d'adénocarcinomes chez les fumeurs, un type de cancer jadis rare qui affecte les très petites voies aériennes du poumon.⁸⁻¹¹
 - Entre 1980 et 1997, le taux d'adénocarcinomes a bondi de plus de 50 % chez les hommes et plus que doublé chez les femmes dans plusieurs pays européens.¹²
 - L'adénocarcinome est désormais la forme de cancer du poumon la plus fréquemment diagnostiquée aux États-Unis¹³ et dans de nombreux pays d'Europe de l'Ouest.^{12,14}

Les pays en développement, cibles des fabricants de tabac

- Dans les pays en développement, les fabricants de tabac commercialisent les cigarettes « légères » à grand renfort de campagnes de marketing agressives.
- Comme ce fut le cas des habitants des États-Unis il y a 30 ans, les consommateurs des pays en développement sont aujourd'hui dupés par des fabricants qui leur laissent entendre que les cigarettes « légères » sont moins dangereuses.
- Les ventes mondiales de cigarettes « légères » et « à très faible teneur en goudrons » ont explosé, passant de 423 milliards en 1998 à 756 milliards en 2008.^{15,16}

L'interdiction de l'utilisation de termes trompeurs dans certains pays

- Plus de 50 pays ont d'ores et déjà interdit l'utilisation de termes trompeurs tels que « légères » et « à faible teneur en goudrons ».
- En 2001, l'Union Européenne a interdit l'utilisation de termes trompeurs affirmant que « l'utilisation sur les conditionnements des produits du tabac de certains termes tels que "à faible teneur en goudron", "léger", "ultra-léger", "mild", de certaines dénominations ou images ou de certains signes figuratifs ou autres risque d'induire le consommateur en erreur en lui donnant à tort l'impression que ces produits sont moins nocifs et de provoquer des modifications dans la consommation ».¹⁷
- La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, ratifiée par 168 pays, reconnaît dans son Article 11 l'impact des descriptifs trompeurs et exige des pays qu'ils interdisent tout conditionnement et étiquetage fallacieux, tendancieux ou trompeur, et notamment l'utilisation des termes « légère », « à faible teneur en goudrons » et « douce ».

1. Royal College of Physicians of London. Smoking and health: A report of the Royal College of Physicians of London on smoking in relation to cancer of the lung and other diseases. London: Pitman Medical; 1962.
2. US Department of Health Education and Welfare. Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the public health service. Washington, D.C.: Public Health Service 1964 Contract No.: PHS Publication No. 1103.
3. National Cancer Institute. Risks associated with smoking cigarettes with low machine-measured yields of tar and nicotine. Smoking and Tobacco Control Monograph no. 13. Bethesda, MD: National Cancer Institute; 2001 October Contract No.: NIH Pub. No. 02-5074. p.199, 13, 39,166,13-35 Available from http://dceps.nci.nih.gov/terb/monographs/13/m13_5.pdf.
4. Judge Kessler Final Opinion. United States v. Philip Morris., Civil Action Number 99-2496 (GK) (2006). Available from www.tobaccofreekids.org/reports/doj/FinalOpinion.pdf.
5. Federal Trade Commission (FTC). Press Release: FTC rescinds guidance from 1966 on statements concerning tar and nicotine yields. FTC; 2008 [cited 2008 November 26]; Available from ftc.gov/opa/2008/11/cigarettestesting.shtm.
6. Harris J, Thun M, Mondul A, Calle E. Cigarette tar yields in relation to mortality from lung cancer in the cancer prevention study II prospective cohort, 1982-8. *British Medical Journal*. 2004;328:1-8.
7. Thun MJ, Burns DM. Health impact of "reduced yield" cigarettes: a critical assessment of the epidemiological evidence. *Tobacco Control*. 2001;10 Suppl 1:i4-11.
8. Stellman SD, Muscat JE, Thompson S, Hoffmann D, Wynder EL. Risk of squamous cell carcinoma and adenocarcinoma of the lung in relation to lifetime filter cigarette smoking. *Cancer*. 1997;80(3):382-8.
9. Russo A, Crosignani P, Franceschi S, Berrino F. Changes in lung cancer histological types in Varese cancer registry. *European Journal of Cancer*. 1997;33(10):1643-47.
10. Osann K. Epidemiology of lung cancer. *Current opinions in pulmonary medicine*. 1998;4(4):198-204.
11. Wynder EL, Muscat JE. The changing epidemiology of smoking and lung cancer histology. *Environmental health perspectives*. 1995;103 Supplement 8:143-8.
12. Devesa S, Bray F, Vizcaino A, Parkin D. International lung cancer trends by histologic type: male, female differences diminishing and adenocarcinoma rates rising. *International Journal of Cancer*. 2005;117: 294-9.
13. Travis WD, Travis LB, Devesa SS. Lung cancer [published erratum appears in *Cancer* 1995;75:2979]. *Cancer* 1995;75(1 Suppl):191-202.
14. Youlten DR, Cramb SM, Baade PD. The International Epidemiology of Lung Cancer: Geographical Distribution and Secular Trends. *Journal of Thoracic Oncology*. 2008;3(8):819-831.
15. Euromonitor International [database on the Internet]. Cigarettes: Global. Euromonitor International. c.2010.
16. Euromonitor defines "low-tar" as white cigarettes having machine tested tar ratings of 4-6mg and "ultra low-tar" as having less than 4mg.
17. Directive 2001/37/EC Of the European Parliament and of the Council of 5 June 2001. *Official Journal for the European Communities*. 2001 July 11.